

**Question écrite du 15/10/2021**

**de FREDERIC André**

**à TELLIER Céline, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal**

Les responsables, tous bénévoles, de l'ASBL le Martinet, CREAVES de Theux sont dépités. À cette heure, ils n'ont toujours pas reçu les subsides de 2020. Ils pointent le manque de réaction de la Région wallonne à cet égard.

En effet, alors que les animaux continuent à affluer au sein du centre pour se faire soigner, ils commencent à se demander s'ils recevront bien un jour ces subsides. Afin de pallier ce manque cruel de subside, ils ont décidé de lancer un appel aux dons.

Pour rappel, le CREAVES de Theux, situé juste à côté du parc Forestia, soigne chaque année près de 2000 animaux sauvages.

Madame la Ministre confirme-t-elle que le CREAVES de Theux aura bien droit au subside de 2020 ?

Comment explique-t-elle ce retard dans le versement du subside de 2020 ?

**Réponse du 10/11/2021**

**de TELLIER Céline**

Je comprends et je partage la détresse des CREAVES qui font face à des délais de paiement beaucoup trop longs au regard de leur implication bénévole remarquable. Plusieurs CREAVES sont concernés parmi lesquels le CREAVES de Theux.

J'ai été informée de cette situation à la fin de l'été, lorsque mon administration m'a fait part d'un manque de disponibilité budgétaire qu'elle n'avait pas anticipé. J'ai immédiatement sollicité une réallocation budgétaire pour permettre le paiement de l'ensemble des déclarations de créance en attente.

Cette réallocation a été rendue effective ce 06 octobre. J'ai insisté auprès de mon administration pour que les deux derniers engagements budgétaires et pour que les paiements soient effectués en urgence. Les montants concernés devraient donc être versés aux CREAVES concernés dans les prochains jours.

Afin que cette situation ne se reproduise plus, il a été prévu de renforcer le personnel de l'administration affecté à cette tâche et j'ai par ailleurs insisté pour une amélioration du processus de suivi budgétaire des subventions concernées.